



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 17 mars 2020

Madame le Directeur de l'Éducation, de la restauration et de la jeunesse,

Ce matin, dans l'Info Écoles, vos services rappellent aux agents qu'ils doivent rester sur leur lieu de travail jusqu'à l'horaire de fermeture de l'école.

Pour autant, nous avons appris que la restauration des agents et des élèves se fait sur une structure regroupant plusieurs écoles.

Cela implique que nos agents doivent sortir de leur établissement avec les élèves.

Nous comprenons la nécessité de ce type d'organisation.

Cependant, il est indispensable que les agents soient attributaires d'un écrit justifiant ce déplacement.

En effet, si un incident se déroulait lors de ce temps, il serait en contradiction avec vos écrits.

Nous savons, qu'en cette période, nous sommes tous pris par des tâches multiples, mais il nous semble, et nous en sommes sûrs, que cette requête recevra un écho favorable de votre part.

Cordialement

**P/ Le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général**

Hugues JEFFREDO